

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 04 juillet 2023 portant création du Diplôme Universitaire TOXICITE DES ANTICANCEREUX

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire TOXICITE DES ANTICANCEREUX

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur SPANO Jean-Philippe (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur ABBAR Baptiste (PH)

Docteur BRETAGNE Marie (PH)

Docteur GOUGIS Paul (MCU-PH)

Docteur PROCUREUR Adrien (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 28 janvier 2026

Pour la Présidente et par délégation
Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université


Bruno RIOU